ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
Liberté Égalité Fraternité

École : élémentaire Victor Hugo

Cidex 04

41200 Pruniers en Sologne

Procès-verbal N°1 du 18 novembre 2025

Année : 2025/ 2026

Membres présents :

◆Les enseignantes : Mme Billon (Cm1-Cm2), Mme Fauchet (complément de service de Mme Tournadre), Mme Michelizza (décharge de Mmes Tillier et Billon), Mme Sully (Cp-Ce1), Mme Tournadre (Ce2-Cm1) et Mme Tillier (Ce1-Ce2), directrice
◆ Les représentantes des parents d'élèves : Mme Gabard, Mme Grillard, Mme Toffolo (titulaires) et Mme Gouineau et Mme Vandroux (suppléantes).
◆Les représentantes de la mairie : Mme Perrot, adjointe aux affaires scolaires - Mme Clossais, conseillère municipale

Membres excusés :

◆Mme Gauteur, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Romorantin
◆M. Aurélien Bertrand, le maire,
◆M. Bruneau, parent d'élève

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 24 juin 2025.
Les membres du Conseil d'école approuvent le procès-verbal du Conseil d'École n°3, en date du 24 juin 2025.

2- Vote du conseil d'école commun entre l'école élémentaire et l'école maternelle pour l'année 2025-2026.
Les membres du Conseil d'école acceptent par vote que le Conseil d'École soit commun aux deux écoles.

3- Présentation des membres du CE :
Chaque membre est invité à se présenter. Des représentants d'élèves sont nouvellement élus et deux enseignantes, Mme Fauchet et Mme Michelizza ont été nommées pour cette année scolaire. Mme Fauchet intervient le jeudi dans la classe de Mme Tournadre (Ce2-Cm1) et Mme Michelizza dans celle de Mme Tillier (Ce1-Ce2) le lundi et dans celle de Mme Billon (Cm1-Cm2) le vendredi. Par ailleurs, Mme Michelizza est conseillère pédagogique le mardi, le mercredi et le jeudi.

4- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves :
Les élections ont eu lieu au mois d'octobre, uniquement par correspondance. Le nombre d'inscrits sur la liste électorale était de 155 : on a dénombré 81 votants. Lors du dépouillement, 9 bulletins nuls ou blancs ont été comptabilisés, 72 bulletins se sont donc exprimés.
Le taux de participation était de 52,26%.

À l'issue de cette élection, Mme Gabard, Mme Grillard, Mme Toffolo et Mr Bruneau ont été élus *titulaires* ; Mme Gouineau et Mme Vandroux, suppléantes.

5- Les effectifs de rentrée – l'organisation pédagogique :
Mme Tillier énonce l'effectif réparti par classe :

Cp-Ce1 Mme Sully	Ce1-Ce2 Mme Tillier/Mme Michelizza	Ce2-Cm1 Mme Tournadre/Mme Fauchet	Cm1-Cm2 Mme Billon/Mme Michelizza
21 élèves 13 Cp + 8 Ce1	20 élèves 8 Ce1 + 12 CE2	21 élèves 5 Ce2 + 16 Cm1	22 élèves 8 Cm1 + 14 Cm2

Actuellement, l'école compte par niveau 13 Cp, 16 Ce1, 17 Ce2, 24 Cm1 et 14 Cm2. Deux élèves reviendront en janvier : 1 élève en Ce2 et 1 en Cm2.L'effectif total est donc de 84 élèves. En janvier, il sera de 86. Une élève a été radiée à la rentrée des vacances d'automne.
La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement pour tous les élèves.
Les élèves ayant besoin de compléments d'apprentissage peuvent bénéficier d'une *aide personnalisée*, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), en petit groupe, après proposition de l'enseignante et accord de la famille. Elle se déroule de 11h30 à 12h, deux fois par semaine.

6- Le règlement intérieur, la charte informatique de l'école et la charte de la laïcité : présentation et vote.

Les Membres du Conseil d'École ont pu consulter en amont les différents documents afin d'en avoir une meilleure connaissance et d'apporter éventuellement des remarques ou des modifications.

Le règlement intérieur : Aucun membre du Conseil d'École n'a de question ou de proposition de modification. Il est voté à l'unanimité.

La Charte informatique et la Charte de la laïcité sont également votées à l'unanimité.

Mme Tillier rappelle qu'en cas d'absence les parents :
-téléphonent à l'école pour signaler l'absence de leur enfant.
-puis ensuite donnent les raisons de cette absence par écrit dans le cahier du soir ou de liaison au retour de l'enfant en classe. La justification pour « raisons personnelles » n'est pas acceptée par le Code de l'Éducation.

Mme Tillier réaffirme la nécessité de regarder les cahiers de liaison régulièrement et de signer les mots qui s'y trouvent.

Le respect des horaires d'arrivée et de sortie est important pour le bon fonctionnement de l'école. Des retards, récurrents pour certains, sont toujours constatés.

7-Le bilan de la coopérative scolaire :

Mme Sully présente le bilan de la coopérative scolaire et l'état des comptes au mois de novembre 2025 : 1 525,18€ en banque et 20,12€ en caisse. La coopérative de l'école est alimentée principalement par deux éléments : la subvention de la mairie versée le 14.08.2025 d'un montant de 667 euros et la participation des familles (non obligatoire) : 913 € et 145€ en caisse), versée en début d'année.
La coopérative scolaire prend en charge l'assurance OCCE obligatoire de l'établissement (245, 30 €) et permet de financer des spectacles, du matériel pédagogique : jeux pédagogiques, abonnements, livres ainsi que tout ou partie des projets mis en place par les enseignantes.
A ce jour la coopérative présente un solde créditeur en banque de 2 035,36 € et de 49,62 € en caisse.

8- Présentation de l'exercice incendie et de l'exercice PPMS-AI :

a. Exercice incendie :
Dans l'année, l'école réalise deux exercices incendie obligatoires. Les actions à mettre en œuvre et les attitudes à adopter sont toujours travaillées en amont avec les élèves dans chaque classe. L'objectif est de faire acquérir de bons réflexes pour réagir au mieux si l'on était confronté à un incendie réel. Les élèves et les enseignantes doivent reconnaitre et réagir à l'alarme, sortir avec calme et rapidité selon les consignes.
Le 1er exercice incendie a eu lieu le 9 septembre 2025, en présence de Mme Perrot. La date de cet exercice était connue de l'ensemble de la communauté éducative. (A noter que pour le second exercice, seule la directrice en connaîtra le jour et l'heure.)
Bilan de l'exercice : L'équipe enseignante et les élèves ont réagi rapidement à l'alarme incendie et ont été attentifs aux consignes données. L'évacuation s'est faite dans le calme pour se rendre aux différents points de rassemblement choisis.

b. Le PPMS attentat-intrusion (ou PPMS-AI) :

L'exercice PPMS Attentat-Intrusion s'est déroulé le mardi le 14 octobre 2025 dans la matinée.

Mme Tillier présente le PPMS-AI qui est un document opérationnel, réactualisé chaque année, qui est mis en œuvre chaque fois que la situation exige de se protéger de l'attaque d'un ou plusieurs individus dangereux. Il a pour objectif de mettre en sécurité les élèves et les personnels en attendant l'arrivée des forces de sécurité et de répondre aux directives des autorités.
Les parents ont été informés de la date de ce PPMS-AI par un document, transmis dans les cahiers de liaison. Mme Tillier explique également qu'un document relatif au PPMS –Risque majeur a été transmis par la boîte mail de chaque classe.
Les élèves ont travaillé en amont cet exercice.
Cette année, l'école a choisi la date et un des scénarios proposés par l'Inspection académique. L'ensemble de la communauté éducative avait été prévenu de cet exercice.
Bilan de l'exercice : Le signal d'alerte « attentat-intrusion » a bien fonctionné et a été reconnu. La communication entre les enseignantes s'est bien déroulée.
L'exercice a été plutôt réussi cette année : l'attitude des élèves a été sérieuse dans la grande majorité et l'ensemble de la communauté éducative a respecté les consignes : fermeture des volets, des portes dans les différents bâtiments y compris la cantine.

9-Présentation d'EVAR : Éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et élémentaire :

Ce programme national s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée. Pour l'école maternelle et élémentaire, il s'agit de développer **une éducation à la vie affective et relationnelle** (EVAR). Ce programme prévoit 3 séances annuelles dans chaque niveau de classe.
Mme Castaldo, représentante de parent de l'école maternelle demande si ces séances sont réalisées par les enseignantes dans chaque niveau. Mme Tillier répond que oui.
Ce programme repose sur trois axes développés tout au long de la scolarité :
- se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps.
- rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir.
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Il définit aussi, pour chaque niveau, les notions et compétences visées, de manière adaptée au rythme de développement des élèves.
Mme Tillier informe les membres du CE que des flyers seront fournis aux familles afin de les informer des contenus d'enseignement prévus à chaque niveau de la scolarité.

10- Le programme pHARe :

a. Engagement de l'école dans ce programme : Mme Tillier explique que **pHARe** est un programme dont l'objectif est de prévenir et de lutter contre l'intimidation au sein des écoles. Il vise à permettre d'assurer la sécurité et le bien-être de chaque élève.
Depuis plusieurs années, notre école s'est engagée dans ce programme et a signé la Charte d'engagement. Nous sommes labellisés au niveau 1. Toutes les enseignantes de l'école ont reçu une formation de plusieurs heures à ce sujet.
Dans chaque classe, des séances dédiées sont réalisées sur ce thème pour sensibiliser les élèves, les faire réfléchir à partir de supports différents (albums, vidéos, affiches…) à cette problématique.

b. Une cellule Bien-Être : La circonscription de Romorantin a également mis en place un protocole de prise en charge des situations d'intimidation que les écoles doivent suivre et a constitué une Cellule Bien-Être composée de personnes ressources qui peuvent intervenir en cas de situation d'intimidation.
Elle utilise la « Méthode de la préoccupation partagée », qui consiste à s'entretenir, de manière brève, avec des élèves de l'école, qu'ils soient intimidateurs, non-intimidateurs, témoins pour verbaliser, éclairer, et comprendre ce qui se passe et se joue dans l'école. Il leur est demandé de faire des propositions constructives pour faire évoluer la situation. Un suivi, sur une période donnée, est instauré pour constater des améliorations – ou non - et voir si la mise en place des idées est effective.
La Méthode de la préoccupation partagée, dite MPP, est une méthode non blâmante.
Mme Tillier informe le Conseil d'École que l'autorisation des parents n 'est pas nécessaire pour que ces entretiens aient lieu et rappelle que cela a été ajouté dans le Règlement intérieur de l'école.

c. Cette année, la Journée nationale de lutte contre le harcèlement a eu lieu le jeudi 6 novembre. Pour commencer, l'équipe avait choisi de reconduire l'opération « Tous en bleu » pour marquer symboliquement cette journée.

Ce jour-là, l'ensemble de la communauté éducative : enseignantes, élèves, personnel de mairie ont été invités à porter un élément bleu dans leur tenue vestimentaire.
Les élèves de Ce2, Cm1 et Cm2 rempliront également d'ici le 21 novembre *la grille d'auto-évaluation* : questionnaire élaboré par le ministère, qui permet à chaque élève de s'interroger sur sa situation au sein de l'école et de dire s'il subit des comportements problématiques. À la suite de ce questionnaire, tout élève qui le souhaite, peut demander à parler avec un adulte de l'école pour évoquer sa situation. Mme Tillier attire l'attention des membres du CE sur le fait que, cette année, contrairement aux précédentes, les élèves qui le souhaitent pourront écrire leur nom.

11. Présentation des résultats des évaluations nationales :

a. Présentation du dispositif : Dans le cadre du suivi des apprentissages des élèves, des évaluations nationales sont organisées par le ministère de l'Éducation nationale. Elles ont eu lieu 8 au 19 septembre 2025 et concernaient tous les élèves de l'école. Les élèves de CP passeront une deuxième série du 12 au 23 janvier 2026.
Pour cela, les élèves réalisent dans un livret un ensemble d'exercices en français (lecture, étude la langue, écriture) et en mathématiques (numération, calcul, résolution de problèmes).

b. Objectif des évaluations **:** Elles permettent de mieux connaître les compétences de l'élève plutôt bien installées et celles qui nécessitent un approfondissement, d'aider les enseignants à adapter leurs pratiques et leur accompagnement, de donner aux parents une information claire sur les compétences de leur enfant à un moment donné.

c. Résultats **:** Les résultats individuels sont communiqués à chaque famille en rendez-vous individuel, selon un calendrier déterminé.
Les résultats globaux de l'école et par niveau de classe sont ensuite communiqués sur le portail académique. Ils permettent à l'équipe enseignante de les analyser plus finement et de les intégrer dans la construction de son projet d'école. Pour l'heure, les résultats ne sont pas encore disponibles.

12. Le projet d'école : l'avenant 2024-2025 :

a. Définition du projet d'école **:** C'est un outil de mise en cohérence du travail des enseignants au service de la réussite de tous les élèves. La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessitent d'analyser la réalité de l'école et s'appuie également sur les résultats aux évaluations nationales ainsi que sur la connaissance des élèves.

b. Axes de travail de l'école : Il a été constaté pour certains élèves des difficultés en lecture, en écriture, en étude de la langue, en calcul et en résolution de problèmes ainsi que dans la gestion des émotions/comportements.
Deux axes ont donc été choisis :

-Axe1. Assurer l'acquisition des fondamentaux d'une part en français, par le renforcement de la lecture à voix haute et de la compréhension ; par la structuration plus approfondie de l'orthographe grammaticale et lexicale et l'enrichissement du lexique. En mathématiques, d'autre part, par le développement de la mémorisation des faits numériques et l'approfondissement de la démarche de résolution de problèmes.
-Axe 2. Travailler autour de la justice scolaire et du respect d'autrui au moyen d'une plus grande prise en compte des émotions, de l'utilisation de messages clairs, du développement de l'empathie…

13-Les projets :
a. Le 11 novembre : Cette année, la classe de Cm1-Cm2 a participé à la cérémonie commémorative du 11 novembre.
Mme Billon explique qu'à la suite de la découverte du poème *Il y a..* de Guillaume Apollinaire, poète français du XXème siècle, contemporain de la guerre de 14-18 pour l'avoir vécue et y avoir été blessé, les élèves ont écrit un poème, cohérent et riche. *Il y a…* est devenu *Il y avait…,* texte construit à partir de leurs connaissances personnelles mais aussi celle développées à partir de la lecture de lettres de soldats, relatant leurs conditions de vie.
Mme Michelizza expose à son tour que ce travail s'est enrichi d'une dimension plastique, à travers la réalisation d'une œuvre collective qui représente la silhouette d'un soldat se recueillant, recouverte de coquelicots rouges. Les élèves ont découvert à cette occasion un poème d'un militaire canadien. Elle insiste sur l'engagement des élèves, très investis dans ce projet, visible dans le travail en classe et dans leur présence le jour de la commémoration.
Mme Perrot informe le Conseil d'école que l'œuvre réalisée est exposée à la mairie. Le poème sera publié dans le bulletin municipal.

b. École et cinéma : Inscrire les élèves à ce dispositif veut contribuer à éduquer à la lecture de l'image, à développer l'esprit critique et éveiller leur curiosité mais aussi enrichir leur culture, plus particulièrement cinématographique. En effet, il permet de découvrir en salle des œuvres originales du patrimoine, choisies et adaptées à leur âge. Petit à petit, on essaie de les amener à porter un regard de spectateur averti.

Les classes de Mme Sully (Cp-Ce1), de Mme Tillier (Ce1-Ce2) et de Mme Tournadre participeront à ce dispositif qui propose la projection de 3 films dans l'année. Ce projet est financé par la coopérative scolaire pour 2 projections et par les Amis de l'école pour la 3ème. Le prix de la séance est de 2,80€ par enfant.

Programmation 2 025-2 026 pour le Cp-Ce1 et Ce1-Ce2	Programmation 2 025-2 026 pour le Ce2-Cm1 :
Kérity la maison des contes, film d'animation de D. Monféry, le mardi 18 novembre 2025. *Le petit fugitif*, film de R. Abrashkin, M. Engel et R. Orkin, le vendredi 23 janvier 2026. *Microcosmos : le peuple de l'herbe*, documentaire de C. Nuridsany et M. Pérennou, le jeudi 26 mars 2026.	*Tout en haut du monde*, film d'animation de R. Chayé, le vendredi 28 novembre 2025. *La belle et la bête*, film de J. Cocteau, le mardi 20 janvier 2026. *L'histoire sans fin*, film de W. Petersen, le lundi 30 mars 2026.

c. Le Conseil Municipal des enfants : Le Conseil Municipal des Enfants se poursuit pour la 4ème année pour les classes de Ce1-Ce2, Ce2-Cm1 et Cm1-Cm2. Il s'inscrit dans le programme d'Enseignement Moral et Civique et fait l'objet d'un travail en classe. Son objectif est de contribuer à construire les notions de citoyenneté et de démocratie, à travers un exemple local mais aussi d'encourager le dialogue entre les jeunes et les élus locaux, de reconnaître et de développer la capacité de propositions et d'actions des enfants.
Mme Tillier énonce les actions mises en place par le CME durant l'année 2024-2025 :
- l'installation de nouveaux nichoirs dans des endroits différents du village.
- l'élaboration des menus pour une semaine, à la cantine
- la reconduction d'une matinée pour nettoyer la nature. A ce propos, Mme Perrot et Mme Clossais font remarquer que cette opération a été un échec dans la mesure où il n'y avait que très peu d'enfants présents.
- l'installation de 2 jardinières avec treillis et de 2 jardinières à profondeur multiple dans l'espace jardin de la cour.

Cette année, 13 élèves de CM1 se sont portés candidats. Le prochain vote aura lieu le mardi 25 novembre 2 025, il permettra normalement l'élection de 4 Cm1, 3 Cm1 élus de 2024, maintenant en classe de Cm2, restent élus pour assurer la continuité.

d. Un cycle natation pour les élèves de Cp-Ce1 et de Cm1-Cm2 : Mme Billon explique qu'il se déroulera pendant 8 séances du jeudi 27 novembre 2025 au 29 janvier 2026, chaque jeudi après-midi. Elle remercie les parents accompagnateurs qui rendent ce cycle possible.
Déroulement de l'activité : À 14h30, les élèves partent de l'école ; de 15h10 à 15h45, ils sont dans l'eau et sont de retour à l'école vers 16H 25.
Objectifs de l'activité : Les élèves construisent les compétences attendues en référence aux programmes d'enseignement : s'immerger, respirer, s'équilibrer et se déplacer. Les enseignantes restent garantes de la construction des séances mais un échange a lieu avec les maîtres-nageurs présents qui encadrent également cette activité. Le maître-nageur apporte la technicité spécifique pour les élèves qui sont plus à l'aise dans l'eau. Ce cycle donne également lieu à une évaluation qui permet la validation de *l'attestation scolaire de Savoir Nager* ou du *pass-nautique*. Mme Billon précise que la validation – ou non – de ce cycle n'a pas d'incidence sur la poursuite de la scolarité.
Un bilan de la séance est toujours réalisé au retour et les élèves peuvent aborder les points qui les préoccupent.

e. La réalisation de cartes de Noël : À la demande de la municipalité, cette action est à nouveau reconduite cette année. Une *carte de vœux* sera réalisée par chaque élève au plus tard le 8 décembre 2025 qui sera ensuite glissée dans le colis adressé à la fin de l'année, aux personnes âgées du village. Mme Perrot remercie les élèves et les enseignantes pour les réalisations, toujours jolies et Mme Clossais insiste sur les retours très positifs de celles et ceux qui les reçoivent.
Mme Tillier mentionne que les élèves sont toujours contents de les réaliser et Mme Michelizza ajoute l'importance de travailler pour une réalisation, qu'on ne va pas garder. Cette année, Mme Tillier a proposé aux classes maternelles de participer à ce projet, ce que Mme Blot et Mme Breugnot ont accepté.

f. Noël à l'école : Le vendredi 19 décembre 2025 dans l'après-midi, chaque classe présentera un chant de Noël aux autres classes. Ce moment convivial sera suivi d'un goûter, composé de petites viennoiseries, de papillotes et d'un jus de fruit, offert par la municipalité. Mme Tillier la remercie pour ce goûter.
Mme Tillier a proposé aux classes maternelles de se joindre aux classes de l'école élémentaire pour ce moment. Mme Breugnot participera avec sa classe et prendra les MS de Mme Blot, les PS de Mme Blot seront à la sieste.

g. Annonce de projets futurs : Mme Billon informe les enseignantes de l'école et les membres du CE qu'un projet intergénérationnel aura lieu chez les Cm1-Cm2 mais ne souhaite pas en dire plus parce qu'il est en cours de construction. De la même manière, Mme Michelizza expose son souhait de mener également un projet dans les deux classes où elle intervient : un projet en lien avec la bibliothèque en Cm1-Cm2 et un projet de jeu mathématique (Petit bridge) en Ce1-Ce2. Ces 2 projets ne seront pas initiés avant février 2026 car elle a encore besoin d'y réfléchir.

14. Question des représentants des parents :

Mr Bruneau a fait parvenir une question à Mme Tillier qui porte sur la propreté des toilettes et l'absence d'une poubelle dans les toilettes des filles pour les élèves qui en ont besoin.
Mme Perrot répond que cela paraît simple à solutionner.

15.Demandes de travaux :

a. Mme Billon fait état de la persistance des remontées des mauvaises odeurs qui maintenant se propagent dans la classe. Elles sont très désagréables.

b. Mme Sully demande s'il serait possible de réparer le meuble sous lavabo dans le couloir de sa classe. Elle explique également le fait que le jet d'eau des boutons poussoirs est fort et mouille les élèves qui se lavent les mains. Elle attire l'attention sur le fait, qu'à cette saison, l'eau est glacée et que ce n'est donc pas aisé pour eux.
Elle demande également s'il serait possible de nettoyer les rebords extérieurs des fenêtres, côté maternelle, qui sont couvertes d'excréments d'oiseaux.

c. Est-il possible d'indiquer aux livreurs et autres visiteurs de l'école que l'entrée de l'école est Place Mendès France ? Des problèmes ont été constatés plusieurs fois suite à des arrivées de livraison ou autre du côté Rue Victor Hugo, sans personne pour ouvrir.
L'utilisation d'une pancarte est suggérée.
e. Des anfractuosités du goudron de la cour sont problématiques dans le sens où plusieurs enfants se prenant les pieds dedans, sont tombés.